

Concours (catégorie): CSI **	Lieu: Villeneuve-Loubet
Date: 26/02/2008 au 02/03/2008	FN: France

CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément

- Aux Statuts de la FEI, (22^{ème} édition, en vigueur au 15 avril 2007)
- Au Règlement Général (22^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} juin 2007)
- Au Règlement Vétérinaire (10^e édition, en vigueur au 1^{er} juin 2006)
- Au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles (22^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2006)
- Au Règlement Spécial FEI pour Enfants et Cavaliers de Poneys, (8^{ème} édition, 2006)
- CSI Requirements (pour tous les CSI en Europe ainsi que dans le monde entier pour la catégorie Amateur),
- Ainsi qu'à toute révision ultérieure publiée par la FEI
- Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrage selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.
- Les FN ont la responsabilité de s'assurer que l'âge des concurrents soit correct.

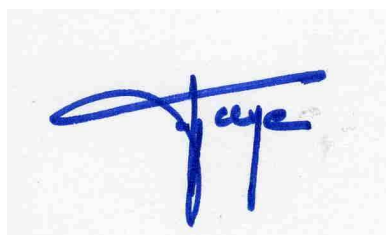
Ce programme est approuvé, si les corrections et les additions apportées par la FEI ont été effectuées. La Fédération Nationale et le Comité d'Organisation sont obligés de s'assurer que les sections obligatoires dans le programme approuvé sont transmises aux Fédérations invitées et aux Officiels pour leur information.

L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE

La signature qui suit doit être imprimée dans le programme

Approved by the NF

Date 11/12/2007



Signature of the Secretary General

N.B. Tout le texte en VERT doit être soigneusement noté par les Comité d'Organisation et les Fédérations Nationales et peut être supprimé du programme avant l'impression, UNIQUEMENT après l'approbation finale de la FEI.

AVIS CONCERNANT TOUS LES CONCOURS INTERNATIONAUX

Toutes les épreuves, autres que celles régies par le Règlement des Concours de Saut d'Obstacles, doivent être approuvées par la FEI avant de paraître dans le programme

Les avant-programmes des CSI-Cat. A pour P/Ch/J/YR/V ainsi que pour les CSI*/ sont approuvés par la Fédération Nationale responsable.**

L'approbation finale par la FEI de l'Avant-programme, selon l'Art. 115.1, ne concerne que la conformité de son contenu avec les Statuts et les Règlements de la FEI. En aucun cas, elle ne saurait inclure une acceptation implicite d'une responsabilité quelconque pour des dommages causés à des tiers par le Comité d'Organisation, ses Officiels, les cavaliers, les propriétaires et les chevaux

Les avant-programmes pour ces concours doivent parvenir au secrétariat de la FEI pour information au minimum 4 semaines avant le début du concours.

I. GENERAL INFORMATION

1. DESCRIPTION DU CONCOURS (Art. 103, 420.1, 445)

STATUT: CSIYR-B CSI2* x
CSIJ-B CSI1*
CSIP-B
CSIch-B
CSIV-B
CSIAm-B x Other CSI Young horses

(Merci de mettre un "X" dans la/les cases appropriée(s))a

DATE (jj/mm/aa): **26/02/2008 au 02/03/2008**

LIEU: Villeneuve-loubet

PAYS: France

Coordonnées du Terrain de Concours:

Adresse:

Centre Equestre de Villeneuve-Loubet

Le Jas de Madame – 2559, route de Grasse

06270 Villeneuve-Loubet

Téléphone: +33 493 20 99 64

2. ORGANISATEUR

Nom: Centre Equestre de Villeneuve-Loubet

Le Jas de Madame – 2559, route de Grasse

06270 Villeneuve-Loubet

Téléphone: +33 493 20 99 64 Fax: +33 493 22 42 27

Email: laurentgallice@mac.com Site Internet:

3. COMITE ORGANISATEUR (Art. 101.6)

Président d'Honneur :

Président du Concours : Jean-Michel Costamagna

Secrétaire du Concours :

Chef de Presse :

4. DIRECTEUR DU CONCOURS

Nom: Laurent Gallice

Adresse: Centre Equestre de Villeneuve-Loubet

Le Jas de Madame – 2559, route de Grasse

06270 Villeneuve-Loubet

Téléphone: +33 614 523 879 Fax: +33 493 22 42 27

Email: laurentgallice@mac.com

5. SPONSOR(S)

II. OFFICIELS (Veuillez-vous référer au Mémo à la page suivante)**1. JURY DE TERRAIN : (Art. 148, 153, 259.1)**

Président: Evelyne GAYMARD (France)
Membre: Dominique RIBOT (France)
Membre: François LION (France)
Membre: Jacques MELIGNE (France)

2. JUDGE ETRANGER : (Art. 152, 259.1)

Nom: Mario GENNERO
Adresse E-mail: mariogennero@libero.it

3. CHEF DE PISTE (Art. 155, 259.5.1)

Nom: Jean-François MORAND
Eddy Castellon (Assesseur)
Adresse E-mail:

4. COMMISSION D'APPEL : (Art. 154, 164, 259.3)

Président: Geneviève SABARDU (France)
Adresse E-mail:

Membres: Gilles de la PRADE (France)
Jean GALLO (France)
Jean-Michel COSTAMAGNA (France)
Laurent GALLICE (France)

5. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 144, 244.5, 259.6 et le manuel pour les Commissaires)

Nom: Raymond Cassan
Assistant: Sophie Brundsaux
Assesseurs: Olivier Rousseau, Noémie Charles
Adresse E-mail:

6. DELEGUE VETERINAIRE FEI : (Art. 158, 259.4.2, 1003, 1007)

Nom: Dr Jacques BARDIES
Adresse E-mail:

Mémo concernant les qualifications requises pour les officiels et les gains

Pour établir le niveau en étoiles de votre concours, veuillez vous référer au taux de change fixe disponible sur le site de la FEI, <http://www.horsesport.org/s/results/rankings.htm>, disponible dès début novembre 2007.

CSI2*

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Juge International et un Membre doit être au moins Candidat Juge International
Juge Etranger:	Doit être Juge International s'il est le Président Jury de Terrain ou Candidat Juge International s'il est un Membre du Jury de Terrain (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	CHF 50'000.- à 99'999.- (taux de conversion 1EUR = 1.60 CHF)

CSI1*

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International et un Membre doit être au moins Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nomme un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste :	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Maximum CHF 49'999.- (taux de conversion 1EUR = 1.60 CHF)

CSI Cat B (Young Rider, Junior, Children, Pony, Amateur, Veteran)

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International; deux Membres doivent être au minimum Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nomme un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Seul des prix en nature peuvent être offerts

III. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES (Art. 201, 202)

1. DEROULEMENT :

Le concours se déroulera à l'intérieur à l'extérieur

2. PISTE DU CONCOURS (Art. 201):

Dimensions : La Madone : 85 x 47 ; Le Mardaric : 75x45 ; Grande Piste : 14.000m2

Nature du terrain : Bord Sol

3. PISTE D'ENTRAINEMENT :

Dimensions : 3 terrains d'exercices de 2000m2 chacun

Nature du terrain : Bord Sol

4. BOXES

Boxes Karl SCHMID

Dimension des boxes : 3 m x 3 m (minimum 3m x 3m)

5. INVITATIONS (Art. 120, 250, 251.1)

Nombre de FN invitées : Toutes

FN invitées : Toutes

FN de réserve :

Nombre de cavaliers de la nation invitante : 140

Nombre de cavaliers étranger : 140

Nombre de cavaliers par FN :

Nombre de chevaux par cavalier : 3 + 3 jeunes chevaux par catégorie d'âge

Les concurrents sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.

Un palefrenier par cavalier.

IV. ENGAGEMENTS (Art. 121, 251)

Tous les cavaliers et chevaux prenant part à une compétition Internationale doit être enregistrés auprès de la FEI

Engagements de Principe : 28/01/2008

Engagements Nominatifs : (obligatoire pour Championnats et Jeux)

Engagements Définitifs : 13/02/2008

Dernier délai pour changer

Cavalier et chevaux (Art. 251.4):

Montant de l'engagement par cheval :

Big et Medium Tour 350€

Small Tour, 6 ans, 7 ans 250€

invitational 500€

Les engagements et les invitations « Amateur invitational » sont directement gérés par le CO

Frais MCP : 8,50

Merci d'envoyer vos engagements à : Espace Azur Cheval

laurentgallice@mac.com

Centre Equestre de Villeneuve-Loubet

Le Jas de Madame – 2559, route de Grasse

06270 Villeneuve-Loubet

avec copie à la FFE : activites.inter.France@ffe.com

pour les cavaliers français:

Les Cavaliers Français devront adresser leur demande de participation sur le formulaire correspondant **avant le lundi 11 février à minuit**

FFE/ Bureau de l'Entraîneur National, 81 avenue Édouard Vaillant - 92517 Boulogne ou par fax : 01.58.17.58.53 .

Leurs engagements devront parvenir **le lundi 18 février avant 12 h** par courrier ou via internet www.ffecompet.com

Les Comités Organisateurs peuvent introduire le paragraphe suivant dans l'avant-programme : "NB : Si un cavalier retire son inscription sans excuse valable après la date des engagements définitifs, le concurrent sera obligé de rembourser au CO les frais (limitée aux frais d'écurie et d'hôtel) pour cause d'annulation tardive."

IMPORTANT - Le formulaire d'engagement doit inclure les renseignements suivants sur les chevaux/poneys : • nom du cheval/poney • date de naissance • élevage/origine • pays de naissance • initiales du livre des origines (stud-book) • numéro du passeport • sexe • couleur de la robe • nom(s) du (des) propriétaire(s)

V. PRESTATIONS OFFERTES (Art. 132, 133)

1. CONCURRENTS

Hôtel: **3-14 Hotel, 5, rue Einesy 06400 Cannes, tel. +33 492 997 200.**

www.3-14hotel.com. La liste des différents hébergements ainsi que leurs coordonnées, est disponible sur www.ot-villeneuve-loubet.org

Logement avec petit déjeuner du _____ au _____, pris en charge le concurrent

Les repas seront pris en charge par le concurrent , du _____ au _____ (où _____).

2. PALEFRENIERS

Les demandes de logement sont à envoyer avec les engagements.

Logement avec petit déjeuner du _____ au _____, pris en charge par le concurrent

Les repas seront pris en charge par le concurrent , du _____ au _____ (où _____).

Le CO doit mettre à disposition suffisamment d'installations sanitaires, avec douches, eau chaude et froide, pour hommes et femmes. Ces installations doivent être maintenues propres tout au long du concours.

3. CHEVAUX / PONEYS

Les frais de transport seront pris en charge par le concurrent .

Si par le CO, à _____ par km.

Pour les concours en Europe, la boxe est gratuit

Hors de l'Europe, le box est payé par le CO le concurrent . Si par le concurrent au prix de _____ par boxe.

4. ACCUEIL

Le jour et l'heure d'arrivée des cavaliers et chevaux, ainsi que les moyens de transport utilisés, devront être spécifiés aux Organisateurs afin de faciliter leur arrivée sur le lieu de la manifestation.

5. TRANSPORT LOCAL – NAVETTE DE L'HOTEL AU TERRAIN DE CONCOURS

Veillez donner les détails

Lieu et Itinéraires:

A8, sortie 47 "Villeneuve -Loubet village". Prendre direction Grasse, Roquefort les Pins. Après le camping, tennis, golf, à la fin de la ligne droite, à gauche Centre Equestre de Villeneuve-Loubet.

Aéroport International Nice Côte d'Azur à 10 min

Aérogares 1 et 2 desservis par navettes et taxis

Serveur vocal : 0 820 423 333

Gare SNCF

Antibes & Nice : grandes lignes et TGV

Villeneuve-Loubet RD 6007 (ex RN7) : halte gare TER

Serveur vocal : 0 892 35 35 35

Restauration:

Restauration sur place tous les soirs à partir du mercredi 13 février 2008.

Une restauration VIP sera organisé pendant les 3 week-end du Villeneuve-loubet Tour 2008. Se renseigner auprès de l'organisateur pour les conditions.

lg_eac@mac.com

6. CAMIONS

L'électricité est payante pour les camions. Semaine Villeneuve-Loubet I: 25€; Semaine Villeneuve-Loubet II: 30€; Semaine Villeneuve-Loubet III: 30€.

7. PUBLICITE SUR LES CONCURRENTS ET LES CHEVAUX/PONEYS (Art. 136.1-2)

Les concurrents **sont** autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle, conformément à l'Art. 136.1-2. Le Commissaire en Chef contrôlera que la publicité portée par les cavaliers et les chevaux est conforme à l'Article 136 du Règlement Général.

VI. DIVERS

1. CLASSEMENT GENERAL A L'ISSUE DES EPREUVES

Informations complètes sur les prix spéciaux distribués, tel que :

Un challenge Jeunes Chevaux sera organisé afin de rassembler dans des finales Top Ten les meilleurs 6 ans et 7 ans. Le Top Ten 6 ans aura lieu le samedi 1^{er} mars 2008. Le Top Ten 7 ans aura lieu le dimanche 2 mars 2008. Les 15 premiers des 9 épreuves réservées pendant le Villeneuve-Loubet Tour 2008 du 14 février au 2 mars 2008 aux 6 et 7 ans prendront des points.

Prix Top Ten 6 ans : 1^{er} - 1080 ; 2^o - 690 ; 3^o - 330. Total : 2100€

Prix Top Ten 7 ans : 1^{er} - 1500 ; 2^o - 950 ; 3^o - 450. Total : 2900€

Sans engagement supplémentaire.

2. PRIX - CLASSEMENT (Art. 128, 129, 130)

Les détails sur le système déterminant le meilleur cavalier du concours, etc. doivent être indiqués ainsi que les informations se rapportant à la distribution des

prix.

3. DISTRIBUTION DES PRIX

Veillez indiquer dans l'avant programme le nombre de cavaliers qui devront se présenter à la fin de chaque épreuve pour la cérémonie de distribution des prix.

Les 8 premiers cavaliers de chaque épreuve seront attendus à cheval à la remise des prix.

4. DEDUCTIONS

Tous les détails concernant les déductions sur les prix en espèces doivent être spécifiés dans le programme. Ceci est également valable pour les impôts. Si le Co doit déduire des impôts, il remettra aux concurrents un formulaire officiel indiquant le montant de l'impôt déduit.

Le règlement des sommes dues par le comité organisateur aux cavaliers étrangers sera effectué selon l'art.130.2. Les gains seront distribués, au plus tard, à la fin de la dernière épreuve du concours.

L'art.30.II de la Loi des Finances pour 1990, en modifiant l'art.182.B de janvier 1990, soumet les personnes domiciliées hors de France pour des prestations artistiques ou sportives, fournies ou utilisées en France, à retenue à la source spécifique de 15 % sous réserve des dispositions des Conventions Internationales.

5. ASSURANCES

Détails concernant les assurances pour les concurrents, chevaux, etc. Responsabilité du CO pour les dommages corporels ou de fortune, les dégâts de vol, feu, etc.

"Tout cavalier ou propriétaire de cheval/poney est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval/poney. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans son pays, et de maintenir cette police en vigueur."

6. FICHES DE SECURITE

Veillez indiquer le nom du fabricant, agréé par la FEI, des fiches de sécurité utilisées au concours. CARO

7. TITRE D'ENTREE DANS L'ENCEINTE DE LA MANIFESTATION (Art. 133, 1005)

Les détails concernant les titres nécessaires d'accès dans les enceintes de la manifestation pour les propriétaires, palefreniers, cavaliers et autres personnes doivent être spécifiés.

8. MEDECIN / SERVICE MEDICAL

Nom: Dr Hof

Téléphone:

9. MARECHAL FERRANT

Nom: Goethals, Vault Verprée, Contes.

Téléphone:

10. Divers

Une sortie en ski est organisée au départ du Villeneuve-loubet Tour en car à Isola 2000 le lundi 25 février 2008.

VII. QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 280, 1004.2, 1005, 1011)**1. INSPECTION DES CHEVAUX**

Date (jj/mm/aa): 25/02/2008 & 28/02/2008

Heure: 14h – 19h

2. VETERINAIRE DU CONCOURS:

Le vétérinaire traitant ne peut pas être la même personne que le Délégué Vétérinaire FEI.

Nom: Clinique Vétérinaire Equine de Cagnes sur Mer – Hippodrome de la Côte d'azur

Adresse: 06800 Cagnes sur Mer

3. FORMALITES DOUANIERES

Détails sur les documents de douane requis, les postes frontières, leurs heures d'ouverture et les agences en douane.

Adresse: HORSE LOGISTIC COMPANY

Groupe ABC INTERNATIONAL

Monsieur Philippe APERT

Madame Eurielle PAPET

Avenue d'Anvers – Zone de Fret de Bordeaux – Bât 6

33 521 – BRUGES Cedex - France

Téléphone: 00.33.5.56.43.66.66/69

Fax: 00.33.1.69.75.28.29.

Adresse E-mail: abc-international@wanadoo.fr

Internet : www.abc-international.fr

4. CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la période et le protocole de quarantaine, etc. VEUILLEZ ANNEXER DES EXEMPLAIRES DE PERMIS D'IMPORTATION (POUR LES TESTS DE SANTE PAR DES LABORATOIRES) QUI SERONT REQUIS POUR LES CHEVAUX PARTICIPANT A CE CONCOURS. En cas de doutes ou de problèmes, nous vous prions de contacter le Département Vétérinaire dès que possible.

5. LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS

Détails concernant le laboratoire FEI, mentionné sur la liste, désigné pour effectuer des analyses de prélèvements en provenance de ce concours. (Rég. Vét. Art. 1021 et Bulletin FEI).

Nom: LABORATOIRE DES COURSES HIPPIQUES (LCH)

Adresse: 15, rue de Paradis - 91 370 VERRIERES – LE - BUISSON

Téléphone: 00.33.1.69.75.28.30. Fax: 00.33.1.69.75.28.29.

Adresse E-mail: lch-secretariat@wanadoo.fr

CE TEXTE DOIT ETRE INTEGRALEMENT IMPRIME DANS LE PROGRAMME

CODE DE CONDUITE FEI

POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1000, Lausanne 5, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site internet de la FEI: www.horsesport.org.

EPREUVES

Les compétitions Internationales ne devraient pas commencer avant 8h00 ni finir après 23h00

1 ^{er} jour (26/02/2008)	2, 3,
2 ^{ème} jour (27/02/2008)	5, 6
3 ^{ème} jour (28/02/2008)	8, 9
4 ^{ème} jour (29/02/2008)	10, 11, 12, 13, 14, 15, 16
5 ^{ème} jour (01/03/2008)	17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25
6 ^{ème} jour (02/03/2008)	26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34

DOTATION TOTALE BRUT:

+ valeur de prix en nature (si applicable)

62.175€

	Nom de l'épreuve	Montants (Monnaie)
Epreuve No 2	6 ans	1000€
Epreuve No 3	7 ans	1200€
Epreuve No 5	6 ans	1000€
Epreuve No 6	7 ans	1200€
Epreuve No 8	6 ans	1000€
Epreuve No 9	7 ans	1200€
Epreuve No 10	1,30 m Big & Medium tour	1000€
Epreuve No 11	1,20 « Amateur invitational »	700€
Epreuve No 12	1,40 Big Tour	1875€
Epreuve No 13	1,10 Small tour	400€
Epreuve No 14	1,15 « Amateur invitational »	450€
Epreuve No 15	1,20 Big & Medium tour	1000€

Epreuve No 16	1,20 small tour	600€
Epreuve No 17	1,35 Grand Prix Medium Tour	3750€
Epreuve No 18	1,20 « Amateur invitational »	700€
Epreuve N° 19	Top Ten 6 ans	2100€
Epreuve No 20	1,40 Big Tour	3750€
Epreuve No 21	1,30 m Big & Medium tour	1000€
Epreuve No 22	1,20 Big & Medium tour	1000€
Epreuve No 23	1,15 « Amateur invitational »	450€
Epreuve No 24	1,10 Small tour	400€
Epreuve No 25	1,20 small tour	600€
Epreuve No 26	1,35 Big Tour	4000€
Epreuve No 27	1,20 Grand Prix « Amateur invitational »	1400€
Epreuve N° 28	Top Ten 7 ans	2900€
Epreuve No 29	1,45 Grand Prix de Villeneuve-Loubet	20000€
Epreuve No 30	1,25 m Big & Medium tour	1200€
Epreuve No 31	1,35 m Medium tour	3000€
Epreuve No 32	1,15 « Amateur invitational »	600€
Epreuve No 33	1,10 Small tour	400€
Epreuve No 34	1,20 small tour	600€

Total Dotation 62 175	Mardi 26-fév		Mercredi 27-fév		Jeudi 28-fév		Vendredi 29-fév		Samedi 1-mars	
Ep		EP		EP		EP		EP		
Grande Piste	1		4		7		10	130 Big/Med <i>A chrono</i> 1 000	17	135 médium <i>Barrage</i> 3 750
	2	6 ans <i>A chrono</i> 1 000	5	6 ans <i>2 phases chrono</i> 1 000	8	6 ans <i>Barrage</i> 1 000	11	120 AM INV <i>A chrono</i> 700	18	120 AM INV <i>2 phases chrono</i> 700
									19	Finale Top Ten 6 ans <i>Barrage</i> 2100
	3	7 ans <i>A chrono</i> 1 200	6	7 ans <i>2 phases chrono</i> 1 200	9	7 ans <i>Barrage</i> 1 200	12	140 Big <i>A chrono</i> 1 875	20	140 Big <i>A chrono</i> 3 750
La Madone		Nat		Nat		Nat			21	130 Big/Med <i>A chrono</i> 1 000
		Nat		Nat		Nat	13	110 Small <i>A chrono</i> 400	22	120 Big/Med <i>A chrono</i> 1 000
		Nat		Nat		Nat	14	115 AM INV <i>A chrono</i> 450	23	115 AM INV <i>2 phases chrono</i> 450
Le Mardaric		W-U		W-U		W-U				
		W-U		W-U		W-U	15	120 Big/Med <i>A chrono</i> 1 000	24	110 Small <i>2 phases chrono</i> 400
		W-U		W-U		W-U	16	120 Small <i>A chrono</i> 600	25	120 Small <i>2 phases chrono</i> 600

Epreuves Big Tour: 10, 12, 15, 19, 20, 21, 26, 29,30.

Epreuves Medium Tour: 10, 15, 17, 21,22,30,31.

Epreuves Small tour: 13, 16, 24, 25, 33,34.

Epreuves Amateurs: 11, 18, 27, 14, 23, 32.

Jeunes Chevaux : 2 à 9, 19, 28.

Les cavaliers doivent déterminer le tour au moment des engagements auquel ils participent pendant le concours et ne peuvent durant le concours changer de tour.

IMPORTANT

Le montant total des gains annoncé pour chaque compétition dans le programme doit être distribué. S'il y a moins de partants que le nombre de prix indiqué dans le

programme, le Président du Jury de Terrain est responsable de recalculer les gains à distribuer. Le montant du premier prix ne doit jamais excéder le tiers de la valeur totale des prix en espèces offerts pour l'ensemble de l'épreuve. Distribution des prix en espèce, min. 5 par épreuve si moins de 20 concurrents, distribué à 25% des participants (GR Art 130.1)

La valeur de tout prix en nature doit être mentionnée, ainsi que la marque et le modèle pour les voitures.

* * * * *

PREMIER JOUR : mardi**DATE (jj/mm/aa) : 26/02/2008****COMPETITION No 2**

6 ans , Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,20 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 3

Dotation totale de l'épreuve : 1.000€

COMPETITION No 3

7 ans , Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,30 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 3

Dotation totale de l'épreuve : 1.200€

DEUXIEME JOUR : mercredi**DATE (jj/mm/aa) : 27/02/2008****COMPETITION No 5**

6 ans , 2 phases au chrono (art 274.5.3)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,20 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 3

Dotation totale de l'épreuve : 1.000€

COMPETITION No 6

7 ans , 2 phases au chrono (art 74.5.3)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,30 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 3

Dotation totale de l'épreuve : 1.200€

TROISIEME JOUR : jeudi**DATE: 28/02/2008****COMPETITION No 8**

6 ans , Bar. A chr + barrage chrono (art 238.2.2)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,20 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 3
Dotation totale de l'épreuve : 1.000€

COMPETITION No 9

7 ans , Bar. A chr + barrage chrono (art 238.2.2)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,30 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 3

Dotation totale de l'épreuve : 1.200€

QUATRIEME JOUR : vendredi **DATE: 29/02/2008****COMPETITION No 10**

Big et medium Tour, Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,30 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 1000 €

COMPETITION No 11

"Amateur Invitational", Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,20 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 700€

COMPETITION No 12

Big Tour, , Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,40 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 1875€

COMPETITION No 13

Small Tour, Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,10 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 400€

COMPETITION No 14

"Amateur Invitational", Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,15 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 450€

COMPETITION No 15

Big & Medium Tour, Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,20 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 1.000€

COMPETITION No 16

Small Tour, Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,20 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 700€

CINQUIEME JOUR : samedi

DATE (jj/mm/aa) : 01/03/2008

COMPETITION No 17

Grand Prix Medium Tour, Bar. A chrono + barrage chrono (art 238.2.2)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,35 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation totale de l'épreuve : 3750€

COMPETITION No 18

"Amateur Invitational", 2 phases au chrono (art 274.5.3)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,20 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 700€

COMPETITION No 19

Top Ten 6 ans, Bar. A chrono + barrage chrono (art 238.2.2)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,25 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 2100€

COMPETITION No 20

Big Tour, Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,40 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 3750€

COMPETITION No 21

Big & Medium Tour, Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,30 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 1000 €

COMPETITION No 22

Big & Medium Tour, Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,20 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 1.000€

COMPETITION No 23

"Amateur Invitational", 2 phases au chrono (art 274.5.3)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,15 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 450€

COMPETITION No 24

"Amateur Invitational", 2 phases au chrono (art 274.5.3)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,15 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 450€

COMPETITION No 25

Small Tour, 2 phases au chrono (art 274.5.3)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,20 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : 600€ -(180, 110, 80, 65, 50, 35, 4x20) Prix créés 10

SIXIEME JOUR : Dimanche **DATE (jj/mm/aa) : 02/03/2008**

COMPETITION No 26

Big Tour, Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,35 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 4.000€

COMPETITION No 27

"Amateur Invitational", Bar. A chrono + barrage chrono (art 238.2.2)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,20 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve : 1400€

COMPETITION No 28

Top Ten 7 ans, Bar. A chrono + barrage chrono (art 238.2.2)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,35 largeur:

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation totale de l'épreuve : 2900€

COMPETITION No 29

Grand Prix Big Tour, Bar. A chrono + barrage chrono (art 238.2.2)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,45 largeur:
Nombre de chevaux par cavalier : 1
Dotation totale de l'épreuve : 20.000€

COMPETITION No 30

Big & Medium Tour, Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,25 largeur:
Nombre de chevaux par cavalier : 2
Dotation totale de l'épreuve : 1200 €

COMPETITION No 31

Medium Tour, Bar. A chrono ss barrage (art 238.1.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,35 largeur:
Nombre de chevaux par cavalier : 2
Dotation totale de l'épreuve : 3000 €

COMPETITION No 32

"Amateur Invitational", Bar. A chrono + barrage chrono (art 238.2.2)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,15 largeur:
Nombre de chevaux par cavalier : 2
Dotation totale de l'épreuve : 600€

COMPETITION No 33

Small Tour, 2 phases au chrono (art 74.5.3)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,10 largeur:
Nombre de chevaux par cavalier : 2
Dotation totale de l'épreuve : 400€

COMPETITION No 34

Small Tour, Bar. A chrono + barrage chrono (art 238.2.2)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé :

Obstacles hauteur: 1,20 largeur:
Nombre de chevaux par cavalier : 2
Dotation totale de l'épreuve : 600€

Tous les gains seront distribués selon le tableau suivant :

<u>N° de partants</u>	jusqu'à 20		21-24		25-28		29-32		33-36		37-40		41-44		45-48		plus de 48		
<u>N° de prix</u>	5		6		7		8		9		10		11		12		plus de 12		
<u>Gagnant</u>	Prix en nature		Prix en nature		Prix en nature		Prix en nature		Prix en nature		Prix en nature		Prix en nature		Prix en nature		Prix en nature		
<u>2^{ème}</u>	23%	32%	22%	30%	21%	28%	20%	27%	20%	27%	20%	27%	20%	27%	20%	27%	20%	27%	27%
<u>3^{ème}</u>	19%	26%	18%	25%	17%	23%	15%	20%	15%	20%	15%	20%	15%	20%	15%	20%	15%	20%	20%
<u>4^{ème}</u>	17%	23%	15%	20%	13%	17%	12%	15%	11%	14%	10%	13%	10%	13%	10%	13%	10%	13%	13%
<u>5^{ème}</u>	14%	19%	11%	14%	10%	13%	9%	12%	8%	11%	8%	11%	7%	9%	7%	9%	7%	9%	9%
<u>6^{ème}</u>			8%	11%	8%	11%	8%	11%	7%	9%	7%	9%	6%	8%	6%	8%	6%	8%	8%
<u>7^{ème}</u>					6%	8%	6%	8%	6%	8%	5%	7%	5%	7%	5%	7%	5%	7%	7%
<u>8^{ème}</u>							5%	7%	5%	7%	4%	5%	4%	5%	4%	5%	4%	5%	5%
<u>9^{ème}</u>									3%	4%	3%	4%	3%	4%	3%	4%	3%	4%	5%
<u>10^{ème}</u>											3%	4%	3%	4%	2%	3%	8% à distribuer aux viennent en suite		11% à distribuer aux viennent en suite
<u>11^{ème}</u>													2%	3%	2%	3%			
<u>12^{ème}</u>															1%	1%			
TOTAL	100%		100%		100%		100%		100%		100%		100%		100%		100%		

L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE

ANNEXES A L'AVANT-PROGRAMME
DOIT ETRE DISTRIBUE A TOUS LES OFFICIELS ET DOIT ETRE DISPONIBLE SUR DEMANDE

QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 1004.2, 1005, 1011)

1. ASPECTS VETERINAIRES "A"

REGLEMENT VETERINAIRE, 10ème édition, 1er janvier 2006

(voir site www.horsesport.org)

CE TEXTE DOIT ETRE INTEGRALEMENT IMPRIME DANS LE PROGRAMME

EXAMENS VETERINAIRES, INSPECTIONS DES CHEVAUX & CONTROLE DES PASSEPORTS

Ils seront effectués conformément au "Règlement Vétérinaire", Art. 1011 & au règlement de chaque discipline.

Le "Règlement Général", 21ème édition, en vigueur dès 1 janvier 2005 :

Art. 139.1

Tout cheval engagé à l'étranger dans une épreuve de CN ou de CIM (voir Annexe D) quelles qu'elles soient, et tous les chevaux engagés dans des CI, CIO, Championnats, Jeux Régionaux et Olympiques, dans leur pays ou à l'étranger, doivent être en possession du passeport officiel de la FEI, ou d'un passeport national, agréé par la FEI, et accompagné de la Carte de Reconnaissance de la FEI, permettant de les identifier et d'en établir la propriété.

Art. 139.2

Les chevaux participant en CN et CIM (voir Annexe D) dans leur propre pays ne sont pas tenus d'avoir un passeport tel que mentionné dans le paragraphe 1. Tous ces chevaux doivent être correctement enregistrés et facilement identifiables, à moins qu'il n'existe aucune réglementation nationale en matière de vaccination contre la grippe équine dans la nation invitante et dans la nation d'origine, tous les chevaux doivent avoir un certificat de vaccination valable.

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE EQUINE, Règ. Vét. Annexe VII (sauf pour les concours ayant lieu en NZL et en AUS)

Le "feuillet des vaccinations" d'un passeport de la FEI ou d'un passeport national validé par la FEI et délivré à tous les chevaux et poneys, doit être muni du visa d'un vétérinaire. Ce visa certifie que deux injections ont été administrées au cheval à titre de vaccination de base contre la grippe équine, dans un laps de temps d'une durée minimale de 1 mois et maximale de 3 mois. Une vaccination de rappel doit également être administrée tous les 6 mois à partir de la deuxième vaccination primaire. Aucune de ces injections ne doit avoir été administrée dans les 7 jours précédant une épreuve, y compris le jour de cette épreuve ou de l'entrée dans les écuries du concours.

Les normes édictées ci-dessus constituent le minimum indispensable. Tant pour la première vaccination que pour les rappels, il est recommandé de suivre le protocole vaccinal du fabricant qui correspond aux règlements édictés ci-dessus.

2. ASPECTS VETERINAIRES "B"

LORS DE L'ENVOI DE L'AVANT-PROGRAMME A LA FEI, VEUILLEZ S.V.P. INDIQUER LES INFORMATIONS SUIVANTES :

A) CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la période et le protocole de quarantaine, etc. VEUILLEZ ANNEXER DES EXEMPLAIRES DE PERMIS D'IMPORTATION (POUR LES TESTS DE SANTE PAR DES LABORATOIRES) QUI SERONT REQUIS POUR LES CHEVAUX PARTICIPANT A CE CONCOURS. En cas de doutes ou de problèmes, nous vous prions de contacter le Département Vétérinaire dès que possible.

B) FORMALITES DOUANIERES

Détails sur les documents de douane requis, les postes frontières, leurs heures d'ouverture et les agences en douane.

Les FN sur le territoire desquelles ont lieu un Concours International doivent en informer leurs autorités vétérinaires et douanières au moins quatre semaines auparavant. Elles doivent demander toutes mesures facilitant les mouvements de chevaux munis de passeports FEI et des certificats vétérinaires correspondant aux bureaux de passage en frontière à l'import et à l'export. (Règ. Vét. Art. 1004.2)

C) LABORATOIRE CENTRAL MCP - UNIQUEMENT DANS LES GROUPES I & II

Selon le Programme de Contrôle des Médications dans les Groupes I et II tous les échantillons prélevés selon l'Art. 1016 du Règlement Vétérinaire seront analysés par le **Laboratoire des Courses Hippiques (LCH), 15, rue de Paradis, F-91370 Verrières le Buisson.** Le Laboratoire central MCP sera révisé en juin 2009. Veuillez vous référer au Bulletin de la FEI pour plus de renseignements. Pour tout concours qui ne figure pas sous Art. 1016, ou pour des concours qui ont lieu dans d'autres groupes, l'analyse des échantillons peut être faite par un autre laboratoire mentionné sur la liste FEI. (Règ. Vét. Art. 1021)

CSI REQUIREMENTS

EFFECTIVE FOR EUROPE – FROM 01 January 2007

Requirements	CSI 1*+ 2*	CSI 3*	CSI 4*	CSI 5*
Max. height of obstacles currently effective	1.40m (1*) 1.45m (2*)	According to rules	According to rules	According to rules
FEI Horse passport currently effective	1* and 2* not required for home horses	Required	Required	Required
Entry fee per horse (stabling free of charge)	Max. CHF 525.- (EUR 350.-) plus young horses.	Max. CHF 600.- (EUR 400.-) plus young horses.	Max. CHF 600.- (EUR 400.-) plus young horses.	No charge
No starting fee No nomination Fee	Established for 3 years in 2006	Established for 3 years in 2006	Established for 3 years in 2006	Established for 3 years in 2006
Bedding - <u>Straw</u>	1 st bedding free	1 st bedding free	1 st bedding free	Bedding at OC expense
Max. number of starters per competition	100
Meals for Grooms	At own expense	At own expense	At OC expense (b/fast + 1 meal)	At OC expense (b/fast + 1 meal)
Meals for Riders	At own expense	At own expense	At OC expense (b/fast + 1 meal)	At OC expense (b/fast + 1 meal)
Accommodation for Riders	At own expense	At own expense	At OC expense for riders qualified for Grand Prix	At OC expense
Footing	Acc. to min. standard	Acc. to min. standard	Acc. to min. standard	Acc. to min. standard
Stabling	Acc. to min. standard. Min. 3m x 3m (min. 9m ²).	Acc. to min. standard. Min. 3m x 3m (min. 9m ²).	Acc. to min. standard. Min. 3m x 3m (min. 9m ²).	Acc. to min. standard. Min. 3m x 3m (min. 9m ²).
Max. number of Riders in Grand Prix	100	75	50	50

- Maximum entry fee for CSI-Ws irrespective of star level CHF 525.- (EUR 350.-).
- Maximum entry fee for CSIOs irrespective of star level CHF 750.- (EUR 500.-), except for North American CSIOs.
- Maximum entry fee for Young Horses CHF 375.- (EUR 250.-) per horse for all categories.
- Maximum entry fee for Young Rider and Junior events CHF 525.- (EUR 350.-) per horse, **stabling free of charge**.
- Following a hearing with the organiser, a warning may be issued by the FEI to organisers not respecting the above requirements and their names may be published.
- Further infringements by an organiser may result in the event being deleted from the FEI calendar.

Acc. = according ; b/fast = breakfast ; max. = maximum ; min. = minimum.

Système d'invitations pour CSI3* et 4* - Europe (saison 2007)

Section 1 Invitations par le CO

Un maximum de 15% des cavaliers invités peut être invité comme Wild Cards par le CO au travers des FN. Ces cavaliers peuvent être étrangers et/ou nationaux.

Section 2 Cavaliers nationaux

Le nombre de cavaliers nationaux ne peut dépasser le 50% du nombre total des cavaliers invités. Le nombre minimum de cavaliers nationaux ne doit pas être inférieur au 35% du nombre total des cavaliers invités. La FN/le CO décide du pourcentage exact pour cette section qui doit être mentionné dans l'avant programme.

Si la nation invitante ne remplit pas son quota, les places restantes seront attribuées selon les conditions stipulées pour l'invitation des cavaliers sous section 4.

Selon le nombre de cavaliers nationaux participant internationalement, le nombre de cavaliers nationaux peut être augmenté à 60% du nombre total des cavaliers de ce concours. Ceci ne peut être fait qu'à réception d'une demande de la FN concernée qui sera ou non acceptée par le Responsable du Département FEI de Saut d'Obstacles.

Section 3 Invitations de la FEI pour cavaliers étrangers

La FEI se réserve le droit de nommer deux cavaliers de FN en développement et / ou de FN d'outremer jusqu'au délai annoncé pour les inscriptions nominatives. Un cavalier ne peut être ainsi nommé qu'au maximum 3 fois lors de la même saison. Les places disponibles de cette section sont attribuées selon les conditions stipulées pour l'invitation des cavaliers sous section 4.

Section 4 Cavaliers étrangers

Le restant des cavaliers est invité par le CO au travers des FN selon la procédure suivante :

- 4.1 Les participants dans cette section doivent être sélectionnés parmi le Top 250 du classement mondial établi par la FEI trois mois avant le concours. **Chaque CO doit mentionner dans l'avant programme le numéro du classement pris en considération pour l'invitation des cavaliers.**
- 4.2 7 FN étrangères au moins doivent être représentées par des cavaliers sous ce point.
- 4.3 Dans cette section des cavaliers peuvent être invités nominativement, quoique, les FN ont la possibilité d'envoyer néanmoins les cavaliers de leur choix pour autant qu'ils soient de niveau adéquat. Cependant si un cavalier invité nominativement appartenant au Top 20 n'accepte pas l'invitation, un autre cavalier sera invité par le CO selon les conditions stipulées pour l'invitation des cavaliers sous section **4.1**. Tout désaccord sera traité par le Département de Saut d'Obstacles FEI.
- 4.4 Si une FN invitée à envoyer des cavaliers décide de ne pas participer, une autre FN est sélectionnée par le CO selon les conditions stipulées pour l'invitation des cavaliers sous section **4.1**.
- 4.5 Les CO qui ne peuvent obtenir assez de cavaliers du Top 250 du classement mondial peuvent inviter des cavaliers supplémentaires à concurrence du nombre requis en continuant à descendre le long du classement mondial jusqu'à ce que le nombre requis soit atteint. Ceci doit être effectué selon l'ordre descendant. Ces cavaliers ne sont pas des Wild Cards (FEI EB janvier 2005).

Section 5 Six cavaliers en dessous du Top 250

Chaque concours est autorisé à inviter jusqu'à 6 cavaliers en dessous du Top 250 du classement mondial. Ces places sont ouvertes à des cavaliers nationaux et/ou étrangers sur invitation. Ceci ne peut être fait qu'avec l'approbation de la FEI demandée avec l'approbation de l'avant-programme. Il pourra être requis de ces cavaliers de se qualifier dans le Tour B pour les épreuves du Tour A lors du même concours. Ces cavaliers ne peuvent être des «pay cards». Ces cavaliers, pour autant que le CO décide de les inviter, doivent être en plus du total des cavaliers invités. Dans certains cas exceptionnels, le Responsable du Département de Saut d'Obstacles FEI, peut augmenter le nombre des invitations des cavaliers en dehors du Top 250 du classement mondial.

Il n'y a aucune restriction envers le CO en ce qui concerne l'invitation de participants pour les épreuves de propriétaires amateurs ni pour les cavaliers invités uniquement pour les épreuves du petit tour. Par contre, le nombre total de chevaux dans le petit tour ne peut dépasser 100.

Les amendes suivantes seront infligées aux CO ne respectant pas la procédure susmentionnée : 1^{ère} offense CHF 20,000.-, 2^{ème} offense CHF 40,000.-, lors de la 3^{ème} offense, le concours ne sera pas autorisé à avoir lieu. Les amendes sont payables par le CO concerné directement à la FEI.

Invitation System for CSI-5* Events

Approved by the 2007 FEI General Assembly effective, from 1 May 2007.

Section 1 Compulsory Invitations

- 1.1 70% of the total number of competitors invited must be from the top 150 on the FEI World Ranking list established by the FEI two months prior to the event. The following conditions must be respected. Consequently this percentage may need to be reduced.
- 1.1.1 Riders are invited in descending order from the first rider on the FEI World Ranking list.
- 1.1.2 At least ten foreign NFs must be invited with at least two riders per NF.
- 1.1.3 If a NF has only one rider in the above percentage, the NF in question has the right to enter a second rider providing that he is within the top 150 on this list.
- 1.1.4 Organising Committees may limit the number of riders from a single foreign NF to five. However, they are free to accept more than five riders from the same NF providing they are within the above percentage and providing the other NFs invited have entered a second rider.
- 1.1.5 If the Organising Committee cannot fill its quota from the top 150 on the FEI World Ranking list, vacant places will be filled by inviting riders from 150th place on the FEI World Ranking list in descending order.
- 1.1.6 The total number of riders to be invited to the event, as well as the date of the FEI World Ranking list which applies for invitation of competitors must be printed in the Schedule.
- 1.2 If a NF is invited to send participants but decides not to participate, another NF is selected by the Organising Committee in accordance with the conditions established for invitation of competitors in section 1.1.2

Section 2 OC Invitations

Maximum 30% of the total number of competitors invited can be invited as wild cards by the Organising Committee through their NFs (these riders may consist of foreign and/or home competitors). These competitors can be taken from any position on the FEI World Ranking list.

These invitations (foreign and/or home riders) should be under the same conditions as for other participants and cannot be granted in return for a financial contribution.

At the same time, it is also unacceptable for riders to ask for an appearance fee.

Section 3 FEI Invitations for Foreign Competitors

The FEI has the right to nominate one competitor for CSI-5* events by the deadline date established for nominated entries. The level of the nominated rider and horse must be of the required standard for a CSI-5* event. The maximum number of times a competitor can be nominated during the same season for this section is three. Vacant places under this section are filled in accordance with the conditions established for invitation of riders in section 2.

National events

OCs that wish to organize a National event must comply with the FEI rules for National events. These include the restrictions on the number of foreign competitors and the number of NFs represented by competitors.

Sanctions and consequences

If prior to a CSI-5* event it is known that the event will not follow the FEI technical conditions and the FEI Rules for invitation of competitors, the event may be removed from the FEI calendar

at the discretion of the FEI.

If sufficient proof can be established after the event that the FEI technical conditions and the FEI Rules for invitation of competitors have not been respected FEI World Ranking points may be withdrawn at the discretion of the FEI and CSI status may be refused for the following season.

If the event is a FEI World Cup™ or Samsung Super League with FEI it may lose its status for the coming season.

If the event is organized outside the jurisdiction of the host NF, participating competitors will not be allowed to participate at other FEI Events.

DIVERS

1. OBJECTIONS/RECLAMATIONS (Art. 167-171)

Toute réclamation/objection, pour être valable, devra être faite par écrit et accompagnée d'une caution équivalant à CHF 150.-.

2. ORGANISATION DU CONCOURS (Art. 114 - 115)

En cas d'imprévu, le CO, avec l'approbation des Chefs d'Equipe et du Jury de Terrain, se réserve le droit de modifier le programme pour clarifier certaines questions ou résoudre certaines difficultés qui pourraient surgir à cause d'une omission ou de circonstances imprévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiées au Secrétaire Général par le Juge Etranger.

3. TITRE D'ENTREE DANS L'ENCEINTE DE LA MANIFESTATION (Art. 133, 1005)

Les détails concernant les titres nécessaires d'accès dans les enceintes de la manifestation pour les propriétaires, palefreniers, cavaliers et autres personnes doivent être spécifiés.

4. ENTRAINEMENT PENDANT LES EPREUVES

Les cavaliers désirant entraîner leurs chevaux/poneys pendant les épreuves de vitesse doivent en informer le CO avant le début de ces épreuves. Ils prendront le départ en premier.

5. LISTES DE DEPARTS ET DE RESULTATS

Le nom du(es) propriétaire(s) de chaque cheval/poney sera mentionné sur toutes les listes de départs et de résultats.

6. CONTESTATION

En cas de contestation relative à l'interprétation du contenu de l'avant-programme (en langue traduite), la version anglaise sera déterminante.

POUR INFORMATION AUX COMITES ORGANISATEURS

NORMES DE SECURITE/SURVEILLANCE DES ECURIES DANS LES CONCOURS INTERNATIONAUX

DIRECTIVES POUR LA MISE EN VIGUEUR DU RV ART. 1005.2.5

1. ACCES DANS L'ENCEINTE DES ECURIES

Pour un niveau optimal de sécurité des écuries, elles doivent être entourées d'une barrière placée dans un périmètre restrictif approprié (enceinte des écuries) qui servira à empêcher l'entrée aux personnes non autorisées ainsi que la sortie des chevaux/poneys. La superficie doit être suffisamment importante pour permettre, en cas d'urgence, d'évacuer les chevaux/poneys des écuries, tout en les maintenant dans les limites de l'enceinte. Cependant, dans certaines disciplines (voir les règlements des disciplines), des niveaux moins élevés de sécurité des écuries sont autorisés.

Dans la mesure du possible, l'enceinte des écuries ne doit comprendre que les écuries. Les

camions, caravanes, etc., ne devraient pas avoir accès à cette zone, à moins qu'ils ne servent spécifiquement de logement pour les chevaux/poneys et/ou les palefreniers. L'accès aux écuries sera limité aux personnes mentionnées dans l'Art. 1005.2.5.2 du RV. Il est essentiel que l'officiel chargé de délivrer les autorisations d'accès soit une personne de confiance ayant assumé des responsabilités au sein du Comité d'Organisation.

2. CONTROLE DES ENTREES

Un système de contrôle doit être mis en place à toutes les portes d'entrée afin de permettre, par une méthode efficace et sûre, l'identification de tous ceux qui entrent et sortent des écuries à tout moment.

Une vigilance toute particulière doit être appliquée à l'identification des personnes et aux raisons de leur entrée dans les écuries pendant la nuit.

3. SURVEILLANCE DE L'ENCEINTE DES ECURIES

Un commissaire, au moins, chargé de la surveillance des écuries, relevant directement du Commissaire en Chef, doit être présent ou être à proximité des écuries, 24 heures sur 24 pendant toute la durée du concours. Il peut être aidé par des assistants, si nécessaire. Le commissaire ou les assistants doivent patrouiller régulièrement dans l'enceinte des écuries, sans plan préétabli, afin de décourager toute forme de pratiques illicites ou de mauvais traitements envers les chevaux/poneys. Le commissaire chargé de la surveillance des écuries doit immédiatement être informé de toute infraction et les communiquer à son tour au Commissaire en Chef.

Le rôle des commissaires est donc de veiller au respect des chevaux/poneys et d'empêcher toute forme de pratiques illicites.

4. PALEFRENIERS

Il est admis que les palefreniers souhaitent rester auprès de leurs chevaux/poneys pendant la nuit. Seuls les palefreniers dont le nom figure sur la liste du CO recevront cette autorisation.

La Personne Responsable doit s'assurer que ses palefreniers, ou toute autre personne autorisée ayant accès à ses chevaux/poneys, connaissent bien les procédures de sécurité et de surveillance en vigueur lors du concours.

5. DEPLACEMENT DANS L'ENCEINTE DU CONCOURS

Le déplacement des chevaux/poneys entre les écuries, les terrains d'entraînement, l'aire de détente et la piste principale du concours doit être rigoureusement contrôlé. Un exemple d'aménagement optimal de l'infrastructure pour les disciplines de Saut et de Dressage est inclus. Il va de soi qu'une certaine souplesse sera requise pour satisfaire aux exigences des autres disciplines.

6. SURVEILLANCE DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT

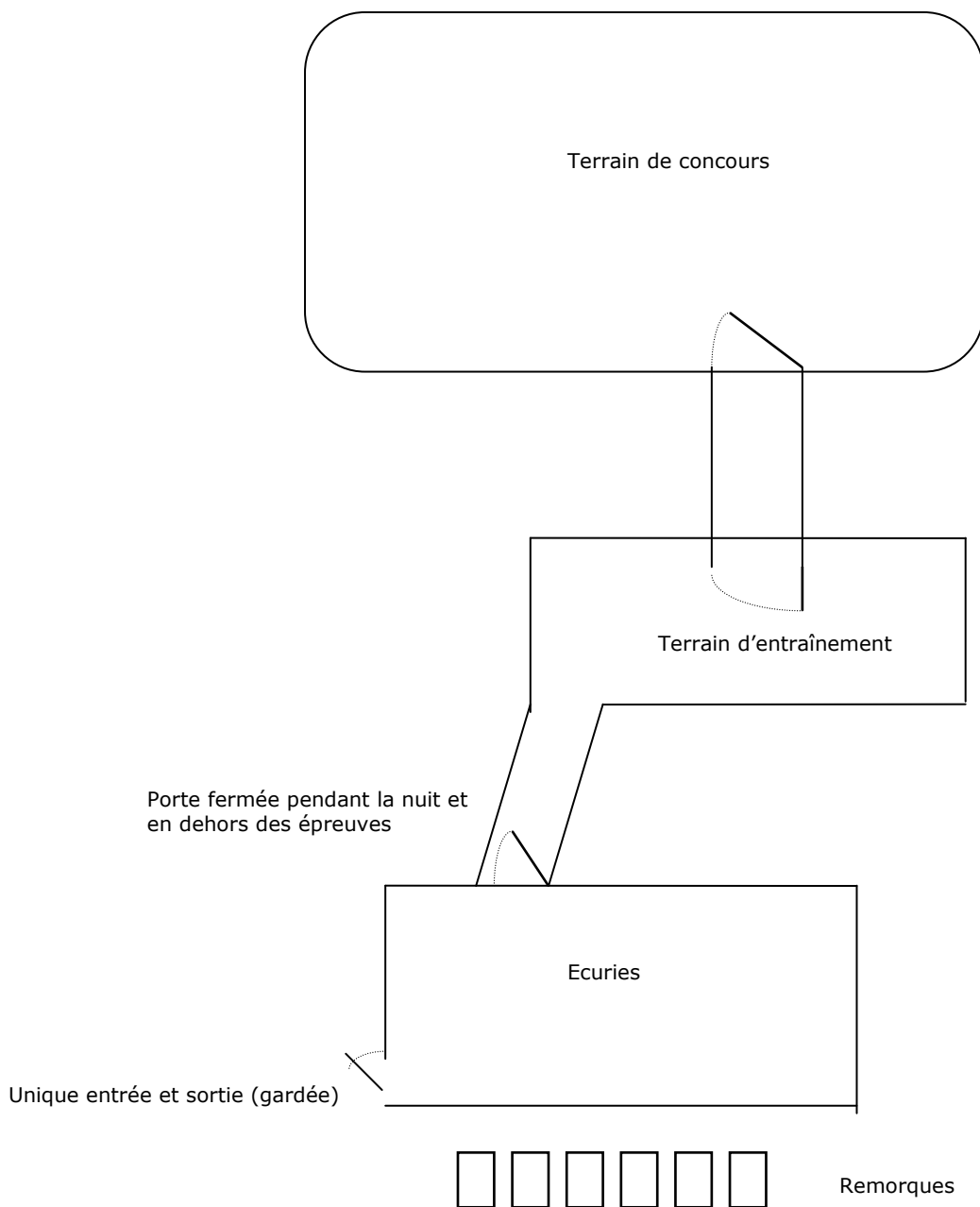
Le Commissaire en Chef doit s'assurer que tous les terrains d'entraînement sont correctement surveillés pendant les heures d'ouverture officielles. Il doit également s'assurer que des contrôles de tous les terrains d'entraînement seront effectués, à l'improviste, pendant leur fermeture officielle.

7. AIRE DE DETENTE

Pour tous les concours se déroulant en plein air, un pré devrait être mis à disposition et être soumis à des contrôles fortuits. Si ce pré peut être mis à disposition, celui-ci devra être exclusivement utilisé pour y faire brouter les chevaux/poneys ou les promener à la main.

Le Juge Etranger/DT du concours devra tout spécialement veiller à l'application des directives édictées ci-dessus, mais de manière aussi raisonnable que possible en fonction de chaque discipline. Il devra faire connaître tout manquement et, le cas échéant, un éventuel changement de catégorie du concours pourrait être envisagé.

EXEMPLE D'AMENAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE POUR LES CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES



POUR INFORMATION**DIRECTIVES PARTICULIERES POUR LES ASPECTS VETERINAIRES**

Les "Aspects Vétérinaires" de la Liste de Contrôle comprennent quatre sections, à savoir:

1. Aspects Vétérinaires "A"

Cette page doit être publiée textuellement dans tous les programmes. Elle concerne:

- les examens vétérinaires, l'inspection des chevaux/poneys et le contrôle des passeports;
- la vaccination contre la grippe équine (il va de soi qu'un concours pourrait avoir lieu dans un endroit - tel qu'un terrain de course - ou dans un pays imposant des exigences plus rigoureuses sur la grippe équine que celles de la FEI. Toute modification aux exigences de la FEI doit être dûment indiquée dans le texte des Aspects Vétérinaires "A" qui doit être reproduit dans sa totalité dans tous les avant-programmes);
- les prélèvements pour la recherche de produits interdits;
- le Programme de Contrôle des Médications.

2. Aspects Vétérinaires "B"

Cette page doit être complétée de façon précise et sera envoyée à la FEI avec l'avant-programme.

3. Code de Conduite

Cette page doit être publiée textuellement et intégralement dans tous les avant-programmes et il est recommandé qu'elle soit également publiée dans les programmes des concours internationaux.

4. Formule de Commande pour les équipements de prélèvement approuvés par la FEI

Le Contrôle des Médications sera effectué dans certaines régions géographiques (actuellement dans les Groupes I et II - Europe de l'Ouest), que le Bureau désignera, en temps voulu, par les Equipes de Contrôle composées de vétérinaires et de techniciens et par les laboratoires, tous étant directement régis par le Programme de Contrôle des Médications (MCP) de la FEI.

Aux concours internationaux qui ne sont pas couverts par le MCP ou à ceux qui le sont, mais au cours desquels des prélèvements doivent être effectués en l'absence, pour une raison ou une autre, des Equipes de Contrôle, la Commission/le Délégué Vétérinaire procédera conformément aux Art. 1017.4 et 5 et 1019.1.

Afin de pourvoir à cette éventualité, l'équipement de prélèvement approuvé peut être commandé directement à l'aide du formulaire adéquat auprès de:

Laboratoire des Courses Hippiques (LCH)
15, Rue de Paradis
F – 91370 Verrières-le-Buisson
France
Fax: (33 1) 69 75 28 29

Les commandes doivent être reçues au moins deux mois avant la date requise. L.A.B. facturera directement tous les équipements commandés par toute personne autre que les Vétérinaires de Contrôle du MCP désignés par la FEI.

Il serait judicieux que les FN stockent un nombre suffisant d'équipements de prélèvement destinés à l'usage des organisateurs de concours internationaux.

**DOIT ETRE UTILISE PAR LES FEDERATIONS NATIONALES ET
LES COMITES D'ORGANISATION POUR COMMANDER
L'EQUIPEMENT MEDICAL REQUIS POUR LE MCP**

**FORMULAIRE DE COMMANDE POUR
KIT DE PRELEVEMENTS FEI**

A: Dr Yves Bonnaire, Directeur FAX: +33 1 69 75 28 30
LABORATOIRE DES COURSES HIPPIQUES (LCH)
15, rue de Paradis
F-91370 Verrières le Buisson

CC: FEDERATION EQUESTRE INTERNATIONALE FAX: +41 21 310 47 60
Dr Frits Sluyter
Responsable du Programme de Contrôle des Médications
Avenue Mon-Repos 24
CH-1005 Lausanne

COMMANDE DE (Fédération Nationale / Comité Organisateur)

(Veuillez remplir en majuscule ou à la machine)

Compétition

CO / FN

Personne de contact

Adresse de contact

Ville

Pays

Téléphone

Fax

Veuillez facturer la commande à la FN / CO ci-dessus :

FEI/LAB KITS _____ indiquer le nombre désiré

1 kit par cheval à être testé

(Inclus seringues, aiguilles, etc...)

Date:

Signature:

Veillez compter 28 jours pour la livraison

POUR INFORMATION

P H O T O G R A P H I E S
J E U X E T C H A M P I O N N A T S

A envoyer à la FEI après chaque Jeux et Championnats.

La FEI publie quelques photos avec les résultats dans le Bulletin et elle les présente lors de la cérémonie de remise des prix qui a lieu pendant son Assemblée Générale annuelle.

Vos photographies

Prises par un photographe accrédité

Des vainqueurs individuels dans chaque discipline (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} place)

Des vainqueurs par équipe dans chaque discipline (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} place)

Avec une légende lisible

À adresser à Wiveka Lundh, Département Commercial

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et attendons vos photos après votre concours pour publication dans le Bulletin FEI correspondant.

POUR INFORMATION**EQUIPEMENT DE BASE CONSEILLE POUR LA PRESSE**
Directives de l'Alliance Internationale des Journalistes Equestres (AIEJ)

L'un des moyens de promotion les plus performants et les moins coûteux, est d'aider les médias à assurer une bonne couverture de votre concours.

Les articles dans les journaux et magazines ainsi que les diffusions à la radio et à la télévision contribuent de manière significative au succès de la manifestation et à la satisfaction des sponsors, sans oublier de mentionner leur effet positif sur la visibilité du sport équestre au niveau régional.

Bien que les exigences des médias envers les concours de plus grande importance puissent être élevées, quelques détails très simples contribuent à la bonne visibilité d'un concours, qu'il soit petit ou grand, dans les médias.

- Les programmes, ordres de départ, plans des parcours, ainsi que les résultats, devraient être disponibles en tout temps. Les médias devraient avoir la priorité lors de la distribution des résultats finaux.
- Un espace de travail devrait être réservé aux médias. Une petite pièce ou un espace séparé dans les bureaux des organisateurs du concours peut parfaitement faire l'affaire.
- Une ligne téléphonique au minimum, devrait exclusivement être réservée à la presse et permettre le raccordement d'un modem. Cette ligne ne doit pas être gratuite, mais disponible exclusivement pour les médias. Il est parfois difficile pour les médias de trouver des lignes téléphoniques qui permettent la connexion d'un ordinateur portable ; la disponibilité d'une ligne est donc un élément très apprécié.
- Un fax doit être à disposition. Comme pour la ligne téléphonique, l'important n'est pas que ce service soit gratuit, mais qu'il soit mis à la disposition des journalistes.
- Stand de presse: Des sièges à proximité des concurrents, devraient être réservés pour la presse.
- Chef de presse: Même dans les petits concours, une personne devrait être disponible pour recevoir la presse et lui fournir son aide. Au sein du comité d'organisation, une personne devrait être responsable, le cas échéant, de répondre aux éventuelles demandes de la presse (y compris les demandes téléphoniques). Cette personne devrait être également à même d'organiser une conférence de presse.
- Accès à la zone d'échauffement: Il est essentiel que les journalistes et les photographes aient la possibilité d'être en contact avec les concurrents pour des interviews ou des photos. Les zones d'échauffement sont propices à ces échanges.
- Parking: Les photographes en particuliers, dont l'équipement est lourd et encombrant, devraient avoir accès à une zone de parking à proximité du concours.
- Il serait souhaitable que la presse accréditée puisse se restaurer rapidement.